

## DÉLIBÉRATION N° CS 2025-06-065

### COTISATIONS « PROFESSIONNELS 2026 »

#### Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre ;  
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB, Rue Hilaire Sassaro à Surgères (17700), sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

#### Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Anne-Sophie DESCAMPS

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY

Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Baptiste PAIN

Jean-Paul GAILLOT – Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Alain FONTANAUD

#### Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle SURAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD

#### Présence des suppléants sans vote

#### Absents titulaires

Mesdames Sylviane DORNAT (excusée) – Éliane TRAIN (excusée) – Isabelle COSSON (excusée) – Lina BESNIER  
Martine BOUTET – Ghislaine GOT (excusée)

Messieurs Jacky RAUD (excusé) – Jean MOUTARDE (excusé) – Michel LALAIZON (excusé) – Jean-Luc FOURRÉ  
Gaby TOZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ (excusé) – David RAFFÉ – Patrick BOUSSATON  
François VENDITTOZZI

#### Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

#### Convocations envoyées le :

08 décembre 2025

#### Affichage de la convocation le : (Art. L2121-10 du CGCT)

08 décembre 2025

#### Publication (affichage) ou notification du :

16 décembre 2025



Syndicat Mixte Cyclad  
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères  
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : [contact@cyclad.org](mailto:contact@cyclad.org)  
N° Siret : 251 701 900 00036

[cyclad.org](http://cyclad.org)



Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-président propose les participations **au titre de l'année 2026** pour la compétence « traitement » :

## COTISATIONS EN € HT

## FRÉQUENCE RECOUVREMENT

## Incinération des ordures ménagères

Livraison par année civile 225,00 € / tonne mensuelle

*Modalités : sous réserve d'acceptation suite à demande écrite préalable émise par le professionnel*

Apports de pneumatiques en provenance des communes et des professionnels

1/ Conformité au cahier des charges	Gratuit	mensuelle
2/ Non-conformité au cahier des charges	300,00 € / tonne	mensuelle

*Modalités : sous réserve d'acceptation suite à demande écrite préalable émise par la commune ou le professionnel*

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, 18 membres présents, 18 membres votants, à l'unanimité,

- Approuve le montant des cotisations « professionnels 2026 », comme indiqué ci-dessus,
  - Approuve les modes de recouvrement précités.

Monsieur le Président, Monsieur le 2ème Vice-président et les services de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

The logo for the Institut Jean-Goriou is a black and white graphic. It features a stylized plant on the left with a thick, curved line extending from its top right. To the right of the plant, the text "Le Président," is written in a serif font, followed by "Jean GORIOUX" in a larger, bold, sans-serif font. The "U" in "GORIOUX" is notably stylized with a vertical stroke.

Fait à Surgères, le 16 décembre 2025

Extrait certifié conforme,  
La secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie DESCAMPS**

Arkaea

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

